COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE PEYRAT DE BELLAC DU 20 OCTOBRE 2014

Contrat de dératisation campagne 2014/2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Coopérative Départementale Agricole d'Action Sanitaire (CDAAS) pour 2 contrats de dératisation pour la campagne 2014/2015 :

- 1 - contrat de dératisation pour un montant de 538.60 € H.T. et qui comprendrait 2 passages par an en alternance :

➢ *Au printemps, dératisation des réseaux eaux usées et pluviales de Sissac, Chez Giraud, Noussat, La Ribière et les stations.*

➢ *A l'automne dératisation du bourg et des stations*

- 2 – contrat de dératisation pour le restaurant scolaire et la chaufferie pour 2 passages par an pour 73€ H.T.

Restauration du Monument aux Morts : demandes de subvention auprès du Conseil Général au titre des CTD, auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) et du souvenir français

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de Mr Gilles COURTIOUX concernant les travaux de restauration du Monument aux Morts pour un montant de 4864 € HT
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des CTD, auprès de l'ONAC et du Souvenir Français.

Tarif du foyer-club à compter de la 3ème manifestation annuelle à but lucratif organisée par les associations communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du foyer-club à demi-tarif soit 165 € pour la 3ème manifestation annuelle organisée à but lucratif par une association dont le siège social est établi à PEYRAT DE BELLAC. Cette mesure s'applique à compter de ce jour.

Désignation des membres de la commission d'attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants pour siéger à la commission d'attribution des subventions aux associations afin d'attribuer de manière équitable les subventions accordées aux différentes associations :

- Mme Martine FREDAIGUE-POUPON
- Mme Arielle NIVARD
- Mr Jean-Louis CONTE
- Mme Carine DOUCET
- Mme Patricia MARCOUX-LESTIEUX

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 20 octobre 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extraits le 22 octobre 2014 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le recueil des actes administratifs est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le Maire,
M. FREDAIGUE-POUPON

MAIRIE DE PEYRAT-DE-BELLAC 87 (Haute-Vienne)